
Adresse des administrateurs du district de La Châtre (Indre) qui transmettent l'état des ecclésiastiques de leur district ayant abjuré les erreurs du fanatisme et de la superstition, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de La Châtre (Indre) qui transmettent l'état des ecclésiastiques de leur district ayant abjuré les erreurs du fanatisme et de la superstition, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 393-394;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37592_t1_0393_0000_20;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Elles vont vider leurs terrines
A ces combattants acharnés
Qui, de cœur, sont tous entraînés
A bien cherir les Angevines.

(bis)

3^e couplet.
Au salut de la République
Elles consacrent leurs travaux;
Elles ont une ardeur unique
Contre nos infâmes rivaux.
Leurs mains bienfaisantes, divines,
Pour nos blessés travaillent fort;
Que c'est donc un aimable sort,
D'être aidé par ces Angevines.

(bis)

(bis)

Pendant le siège de leur ville,
Elles s'attendent sur nous;
Tout en ayant l'esprit tranquille
Baucoup (*sic*), elles nous plaignent tous. (bis)
Elles coupent leurs toiles fines
Pour étancher tout notre sang,
Et l'on ne voit de rang en rang
Que des ardentes Angevines

(bis)

4^e couplet.
Elles sont fort hospitalières
Pour nos plus malheureux soldats;
Leurs bontés sont particulières
Pour eux tous pendant les combats.
Leurs peines les rendent chagrines,
Même pouvant les soulager.
Veuillez le Ciel nous ménager
Ges généreuses Angevines!

(bis)

(bis)

5^e couplet.
Elles pleurent le fratricide
...Qu'il faut commettre sans pitié,
Mais pour le dur liberticide
Elles ont notre inimitié,
Soyez toutes aussi luitines,
Femmes, loin et près de Paris;
Afin qu'il soit en tous pays
Des adorables Angevines.

(bis)

La municipalité d'Evian, district de Tonon [Thonon], département du Montblanc, félicite la Convention sur ses travaux. Elle bénit le décret qui l'allie aux descendants de Guillaume Tell; mais elle se plaint de ce que ses descendants conservent parmi eux des monstres que l'univers entier devrait proscrire.

Elle annonce l'envoi prochain de 123 marcs d'argenterie à la Monnaie pour y être épurés par le creuset national.

Mention honorable, et insertion au « Bulletin » (1).

Suit un extrait de l'adresse de la municipalité d'Evian, d'après le Bulletin de la Convention (2).

Les citoyens composant le comité de surveillance et le conseil général de cette commune félicitent la Convention sur ses travaux, l'in-

vitent à rester à son poste et l'informent que tous les colisichets d'église, montant à 123 marcs d'argenterie, sont en route pour la Monnaie.

Les administrateurs du directoire du district de Carcassonne envoient l'état des ventes de six domaines qui ont appartenu ci-devant à des émigrés, et vendus 813,300 livres.

Mention honorable, renvoi au comité de liquidation (1).

COMPTE RENDU du *Mercurie universel* (2).

Lettre des administrateurs du district de Carcassonne.

« La vente des biens des émigrés est un vrai thermomètre de l'opinion publique dans ce district. Un domaine estimé 160,000 livres a été adjugé 404,000 livres. Une métairie estimée 33,000 livres a été portée à l'enchère de 80,000 livres; une autre estimée 2,000 livres a été vendue 16,000 livres. »

Insertion au *Bulletin*.

L'agent national provisoire près le district de Compiègne envoie une médaille d'argent représentant l'effigie du dernier tyran.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de l'agent national provisoire près le district de Compiègne (4).

L'agent national provisoire près le district de Compiègne, au Président de la Convention nationale.

« Compiègne, 1^{er} nivôse, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je t'adresse une médaille portant l'effigie du dernier tyran. Elle a été retrouvée au fond des archives de Dillon, autrefois archevêque de Narbonne, aujourd'hui émigré.

« Puissent tous les despotes tomber comme l'infâme Louis XVI, sous le fer de la loi ou la massue populaire; que leur mémoire même soit anéantie comme cette médaille le sera par l'action d'un feu dévorant.

« Vive la République française, une et indissoluble, invincible impérissable.

« Salut et fraternité.

« BERTRAND. »

Les administrateurs du district de La Châtre

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 123.
(2) *Mercurie universel* [8 nivôse an II (samedi 28 décembre 1793)], p. 120, col. 2].

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 123.

(4) Archives nationales, carton C 287, dossier 866, pièce 25.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 123.
(2) Premier supplément au Bulletin de la Convention du 8 nivôse an II (samedi 28 décembre 1793).

envoient l'état des ecclésiastiques de leur district qui ont abjuré les erreurs du fanatisme et de la superstition. Ils sont au nombre de 25. Ces administrateurs annoncent l'envoi de l'argenterie de leurs églises au département de l'Indre.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de La Châtre (2).

Les administrateurs du district de La Châtre, à la Convention nationale.

« La Châtre, le 26 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Les administrateurs du district de La Châtre, au département de l'Indre, pénétrés de leur serment de vivre libres ou mourir, ont employé tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour le maintien des lois sacrées que vous avez rendues; ils viennent d'achever la destruction du fanatisme qui régnait encore parmi le peuple de leur territoire. 279 mares 5 gros d'argent et 4.500 livres de cuivre ont été enlevés des églises et envoyés au département de l'Indre. 250 mares d'argent, 2 mares d'or et 39 mares de draperie d'or, provenant de l'émigré Villaines ont devancé cet envoi qui vous parviendra. Les églises ont été converties en magasins de fourrages pour l'armée; nos ci-devant prêtres, rongissant de leur premier état, se sont déprétrisés, leurs titres ont été brûlés. Voici la liste de leurs noms, plusieurs d'entre eux se sont mariés, et les plus vigoureux sont partis volontairement pour l'armée de l'Ouest avec 23 pères de famille.

« La vente des biens des émigrés et des prêtres réfractaires s'opère tous les jours et ils sont portés au triple de leur estimation.

• Notre Société populaire vient d'armer et équiper, à ses frais, un cavalier pour voler aux frontières; toutes nos impositions sont à peu près payées, nous marchons à pas de géants vers le terme de la Révolution, et nous bénissons tous la fermeté héroïque des Montagnards, des sauveurs du peuple, que nous prions, au nom de la République, de rester à leur poste jusqu'à ce que nos soldats aient foudroyé le dernier des tyrans et purgé la terre sainte de ces monstres qui la désolent.

« De SAINTHORENT; BASSAT, procureur syndic; YVERNAULT; GUIS, secrétaire. »

DÉPARTEMENT DE L'INDRE.

DISTRICT DE LA CHÂTRE.

Liste des ci-devant ecclésiastiques qui ont abdiqué leurs qualités dans l'étendue du district de La

Châtre, au directoire duquel ils ont déposé leurs lettres de prêtre (1).

Jean Peyrot-Doulon, ex-chanoine à La Châtre, le 18 brumaire.

Pierre-Sylvain Lefort, ex-cordelier, le 1^{er} frimaire.

Antoine Parnajon, ex-prieur du ci-devant chapitre de La Châtre, le 2 frimaire; ce particulier, qui est âgé de 71 ans, vient d'épouser sa petite nièce, âgée de 24 ans.

Jean-Jacques Ducreuzet, ex-curé de Néret, du 5 frimaire.

Sylvain de Fougères, ex-curé à Lourdoueix-Marat, le 6 frimaire.

Charles-Claude Sellenon, ex-curé à La Châtre, le 6 frimaire.

Pierre Coulmain, ex-curé à La Châtre, le 6 frimaire.

Jean-Baptiste Thouin, ex-clerc tonsuré et bénéficié à La Châtre; en 1789 ses titres ont été brûlés au directoire du district.

Pierre Delaveau, ex-curé à La Châtre, le 7 frimaire.

Jacques Tollaire, ex-curé à Indre-Source le 7 frimaire.

Jean-Baptiste Tixier, ex-curé à Indre-Source, le 7 frimaire.

Joseph Savy, ex-curé à Saint-Martin-de-Pouligny, le 8 frimaire.

Jean-Baptiste Lenint, ex-vicaire à La Châtre, le 8 frimaire.

Gabriel Pirot, ex-chanoine à La Châtre, le 9 frimaire.

Jean Brun, ex-curé de Chassignolles, le 6 frimaire.

Louis Despruneaux, ex-desservant du Magny, demeurant à La Châtre, le 9 frimaire.

Sylvain Vallet, ex-curé de Crozou, le 10 frimaire.

Thabaud, ex-curé de Neuvy, le 11 frimaire.

Jean-Germain Pouradier, ex-curé de Jouet, le 11 frimaire.

Gabriel Pelletier, ex-curé de La Busserette, le 11 frimaire.

Jean Pouradier, ex-curé de Vigoulan, le 11 frimaire.

Antoine Pouradier, ex-curé de Notre-Dame-de-Pouligny, le 11 frimaire. (Le lendemain de leur abdication, ces deux frères se sont enrôlés dans l'armée de l'Ouest).

Pierre-Louis Pinon, ex-chanoine à La Châtre, le 14 frimaire.

Autourde, ex-curé des Urciers, le 16 frimaire.

Germain Delaveau, ex-vicaire à Saint-Chartier, le 17 frimaire.

Le présent tableau certifié véritable par nous, administrateurs du directoire du district de La Châtre, soussignés, en séance publique et permanente, le 25 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

YVERNAULT, DE SAINTHORENT, GUIS, secrétaire.

Le citoyen Hardy, chef du bureau de l'Administration des biens nationaux près la commune de Paris a envoyé 200 livres en assignats pour la contribution volontaire de lui et des em-

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 123.

(2) Archives nationales, carton C 287, dossier 866, pièce 29.

(1) Archives nationales, carton C 287, dossier 866, pièce 20.